






MONTAUBAN PPDC
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Retrouvez l'actualité
du SNUipp - FSU
82 sur notre site et
sur 

 23 Grand'Rue Sapiac
82000 Montauban
 05-63-03-57-81
 06-82-30-11-88
 snu82@snuipp.fr
<http://82.snuipp.fr>

Bout de Craie,
bulletin syndical d'informations distribué à TOU-TE-S
les enseignant-e-s des écoles du Tarn-et-Garonne.

La section du SNUipp-FSU 82 est ouverte du lundi au jeudi de 9h à 17h (au moins...), le mercredi de 9h à 12h.
Des enseignant-e-s y exercent leurs missions d'élue-s du personnel et de militant-e-s syndicaux.
N'hésitez pas à nous solliciter !

2019 dans la rue : 2020 on continue ! (et on amplifie...)

n°111 JANVIER 2020
Déposé le 2/1/2020

On le sait, même Macron et Blanquer le reconnaissent, nous serons les grand-e-s perdant-e-s du nouveau système de retraite. C'est pourquoi nous devons atteindre et même dépasser les niveaux de mobilisation de 1995 et 2003. Nous sommes nombreux dans les cortèges, nous devons l'être plus encore !

Certain-e-s ont-ils encore des doutes quant à la toxicité de la réforme des retraites (lire page ...) ? Ou alors il-elle-s pensent que nous allons être revalorisé-e-s, la bonne blague (voir page ...), et que cela suffira. Ou bien il-elle-s espèrent que les cheminots feront reculer le gouvernement, tout-e-s seul-e-s. Peut-être même qu'il-elle-s sont persuadé-e-s que l'on ne peut pas faire autrement, que nous vivons plus longtemps et que nous devons donc travailler plus longtemps (deux ans de travail pour deux mois d'espérance de vie... lol).

Pourtant, si nous entrons dans la mobilisation de manière massive, en fermant un maximum d'écoles nous pourrions être entendu-e-s. Au même titre que les policiers, les pompiers, les sénateurs, les personnels navigants de l'aérien...

Le gouvernement a juste reculé l'entrée en vigueur de la réforme aux personnes nées à partir de 1975, il n'a pas supprimé l'âge pivot. Quelle que soit notre année de naissance, à partir de 2022, si on part à 62 ans on prendra une décote de 20%. Diviser pour mieux régner, attendre le pourrissement de la situation et espérer que les syndicats nous vont lâcher leur base et rentrer dans les rangs, voilà les seules stratégies de ce gouvernement. Notre détermination ne doit pas fléchir et même s'amplifier.

Oui, c'est difficile d'être gréviste, et oui, on perd de l'argent alors que nous ne roulons pas sur l'or, et notre conscience professionnelle nous empêche souvent de quitter notre classe mais pouvons-nous laisser ce recul social arriver à son terme ? N'oublions pas qu'après la casse de l'assurance chômage et celle des retraites, c'est celle de la Sécu qui nous attend !

Il faut se battre pour un système juste et solidaire et pour l'instant, le seul moyen que nous avons, c'est la GRÈVE. Solidarité, voilà le maître mot. Oui, il vaut mieux perdre aujourd'hui quelques centaines d'euros sur notre salaire que les perdre tous les mois sur l'ensemble de notre retraite. Le 9 janvier et les suivants, toutes et tous en grève et dans la rue !

TOUJOURS MOBILISÉ-E-S !
GRÈVE INTER PROFESSIONNELLE

Jeudi 9 janvier
MONTAUBAN

10 h - Esplanade des Fontaines



Annonces et « poudre de perlimpinpin »

Le gouvernement essaie à tout prix de désamorcer la mobilisation enseignante. Nous devrions savoir à quelle sauce nous allons être mangé-e-s en juin, soit... juste avant les vacances ! et certainement après que les autres corps de métier aient fini leur mobilisation.

A ce moment-là, il sera trop tard. Pourtant, nous en savons déjà assez pour nous méfier de la suite.

DÉSINTOX
RÉFORME DES RETRAITES

Qu'en est-il vraiment du nouveau régime ?

Partons du postulat étrange que le gouvernement et notre ministre ne nous racontent pas de bobards et que l'on peut « aveuglément » croire ce qu'ils nous disent. Allons sur le site <https://www.reforme-retraite.gouv.fr/la-reforme/ma-retraite-demain/article/simulateur-suis-je-concerne-e-et-cas-types> voir le cas type concernant les enseignants.

Martin
Fonctionnaire de catégorie A, professeur des écoles
Né en 1980, il aura 40 ans en 2020

- ▶ Il a commencé à travailler à **22 ans** et a fait toute sa carrière dans la fonction publique.
- ▶ Il va travailler **23 ans** dans le système actuel, et le reste dans le système universel de retraite.
- ▶ Sa part de prime actuelle est de **8%**.

Le Gouvernement s'est engagé à ce que les pensions des enseignants ne baissent pas avec la garantie de revalorisation des rémunérations prévue par la loi. Ils bénéficieront ainsi d'une revalorisation progressive de leurs primes actuellement en cours de négociation.

S'il part	Dans le système actuel	Dans le système universel	
		Sans revalorisation	Avec la garantie prévue par la loi
... à 62 ans*	2336€	2210€	2340€
... à 64 ans*	2743€	2618€	2750€
... à 65 ans*	2956€	2836€	2960€

Ô surprise, le simulateur nous fait commencer à 22 ans avec 8% de prime (voir capture d'écran ci-contre).

Sérieusement ?

22 ans pour avoir un bac plus 5 ?

Et d'où sortent-ils ces 8% de prime ?

La plupart des enseignants du 1^{er} degré ne touche que l'ISAE (100 € bruts par mois) et cela ne représente pas un tel pourcentage.

Le salaire net moyen étant de 2094 € et l'ISAE nette étant de 78 €, elle représente seulement 3,72 %.

Quant à « l'engagement » du gouvernement à ce que nos pensions ne baissent pas, comment peut-on les croire quand ils présentent un cas type aussi bidonné.

Mieux, comment peuvent-ils reconnaître devant tous les médias, des trémolos dans la voix, que nous serons les grand-e-s perdant-e-s et nous annoncer une baisse de pension de 100/120 € par mois avant

correctif (voir colonne 2 du tableau) ? Si ce n'était que ça, et si nous touchions réellement ce qui est écrit, cette qualification de « grands perdants » ne serait pas justifiée. Y en a-t-il encore pour les croire ?

Si vous avez encore des doutes, nous vous invitons à aller sur un vrai simulateur, celui du SNES-FSU (<https://www.etmaretraite.fr/>) et de calculer réellement la perte engendrée par le nouveau système.

Qu'en est-il des annonces de revalorisation ?

Tout d'abord, selon une formule célèbre de feu J. Chirac, « **les promesses n'engagent que ceux qui les croient** ».

Plusieurs choses dans les annonces gouvernementales.

Le 3 octobre dernier, le président a annoncé à Rodez que nous devons repenser notre métier (travailler plus et pendant les vacances) et qu'il n'avait pas 10 milliards à mettre sur la table pour nous.

Aujourd'hui le premier ministre nous dit que nous n'allons rien perdre avec le nouveau système et annonce 3 ou 400 millions pour notre revalorisation. Déjà là, c'est le grand écart. Sachant que nous sommes 870 900 enseignants cela représente, au mieux, 38 € par mois. Moi je vous le dis, on va pouvoir s'en acheter des cacahouètes avec une pareille augmentation !

Par contre, l'augmentation du temps de travail est conséquente, elle. Pour l'instant, elle ne concerne que les profs du second degré qui doivent travailler 2 heures de plus par semaine et il est aussi prévu qu'ils fassent des formations pendant les vacances. Patience, cela va bientôt arriver dans le premier degré. C'est donc cela l'enseignant du XXI^{ème} siècle selon le président et le ministre : être augmenté symboliquement et travailler plus. Le rêve ! Nous travaillons déjà 42h par semaine d'après la Cour des comptes, plus cela va devenir compliqué.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas avec ces aumônes que nous allons voir les effets pervers de la réforme compensés. Ne soyons pas naïf-ve-s, si la décision avait été prise réellement, il y a bien longtemps qu'une annonce claire aurait été faite !



Pour continuer à s'informer : un dossier de 4 pages à lire, sur le site nationale du SNUipp-FSU.

<https://www.snuipp.fr/actualites/categories/carrieres-et-salaires>

Le système « universel » par points et ses effets pervers

Qu'est-ce qu'un système par point ?

Tous les jours nous sommes confronté-e-s au système par point : notre salaire. Vous avez vu comme il est facile de geler la valeur du point pendant une décennie ? Avec la retraite « universelle », le point ne sera pas que gelé, il baissera, obligatoirement car la totalité des retraites ne pourra pas représenter plus de 14 points du PIB (limite gravée dans le marbre par le gouvernement). Le nombre de retraités augmentant, pas besoin de médaille Fields pour imaginer la suite. Pour celles et ceux qui ne savent toujours pas comment cela fonctionne, la retraite par point à la française consisterait à prélever 28,12 % de la rémunération (salaire et prime / part salariale et patronale) et à les convertir en points. Sur ces 28,12%, seuls 25,31% ouvriraient des droits. Pour l'instant, il a été annoncé que pour 10 € cotisés (soit un point), 0,55 € seraient reversés à la retraite. Mais là encore, ce ne sont que des annonces.

Qu'en est-il chez nos voisins ?

Dans les pays où le système de retraite par point existe, l'âge de départ à la retraite a fortement reculé. En Suède, les actifs peuvent partir dès 61 ans mais l'âge moyen auquel ils prennent leur retraite était de plus de 65 ans en 2014, contre moins de 60 ans en France, selon l'OCDE. En Italie, le phénomène est encore plus flagrant : l'âge de départ, qui était de 60 ans pour les hommes au milieu des années 1980 (55 ans pour les femmes), a dépassé les 66 ans et s'achemine vers les 67 ans, contre 62,9 ans en moyenne dans les pays de l'OCDE. Le système même incite les individus à travailler plus longtemps, puisque le calcul du coefficient de conversion prend en compte l'âge de départ : plus une personne prend sa retraite tard, moins sa pension est basse.

Toutefois ce n'est pas qu'une question de choix. L'espérance de vie en bonne santé est basse en France : 64,1 ans chez les femmes et 62,7 chez les hommes. C'est pourquoi, dans la jungle du système par point, le darwinisme fonctionne à fond : vous avez intérêt à avoir une santé solide sinon vous serez un retraité pauvre.

Les plus défavorisés vont « payer » pour les autres.

Le système par points n'est pas aussi « égalitaire » que les libéraux de tous poils veulent nous le faire croire car en fait, ceux qui ont une espérance de vie élevée (cadres par exemple, mais aussi nous, les enseignants) seront avantagés par rapport aux autres. Les ouvrier-ère-s et celles et ceux qui ont des métiers pénibles vont « financer » le nouveau système en mourant prématurément puisque tout le monde est censé partir au même âge. Plus égalitaire on vous dit.

La fin d'un système solidaire

Les revenus des actif-ve-s aux plus hauts salaires ne permettraient pas d'acquérir de nouveaux droits à la retraite au-delà de 120 000 euros annuels. Il-elle-s sont donc les candidat-e-s parfait-e-s pour une capitalisation privée qui ne bénéficiera pas à la solidarité nationale, comme c'était le cas précédemment.

Dans l'Education Nationale, nous fonctionnerions désormais avec deux systèmes : un pour les collègues né-e-s avant 1975 et un autre pour les autres. Entre parenthèses, d'après les dires du gouvernement, ce sont les premièr-e-s qui seront lésé-e-s puisqu'elles-ils n'auront pas accès à cette merveille qu'est la retraite par point...

Blague à part, les revalorisations devraient concerner exclusivement les deuxièmes. Cela signifie qu'il y aura deux vitesses dans les rémunérations et les retraites. Comme on nous a aussi signifié que la rémunération au mérite allait être développée, l'ambiance serait bonne dans les salles des maîtres !

Qui seront les grands gagnants de la réforme ?

Est-il besoin de rappeler les liens étroits entre le haut-commissaire aux retraites (Delevoye) et les assurances privées ? Ce seraient elles les grandes gagnantes. A peine élu, le président Macron a d'ailleurs reçu à l'Élysée en juin 2017 les représentants de Black Rock, le plus puissant des fonds de pension américain. Cet organisme a même remis à notre gouvernement une « feuille de route » pour faire une bonne réforme des retraites (sources Mediapart et l'Humanité). Et comme ils osent tout, Jean-François Cirelli, président de Black Rock France a été promu Officier de la Légion d'honneur ce 1^{er} janvier. Mais il ne faudrait pas voir le mal partout, non, non, non.

Nous devrions donc travailler plus longtemps, pour une retraite moindre afin d'enrichir les fonds de pension et les assurances.

Vous voulez une retraite décente ?

Envoyez vos vœux gratuitement !

Site de la FSU :

<https://fsu.fr/vous-voulez-une-retraite-decente-envoyez-vos-voeux-gratuitement/>





Sommaire :
Page 1:
 Editorial - Grève 9 décembre
Page 2:
 Désintox - Annonces et poudre de perlimpinpin
Page 3:
 Effets pervers - Grands gagnants
Page 4:
 Déclaration d'intention
 Réunions d'info

DÉCLARATION PRÉALABLE

La déclaration d'intention de participation à la grève du jeudi 9 janvier est à envoyer à la DRH **le lundi 6 décembre (avant minuit) dernier délai**. Elle peut être acheminée par voie postale ou par courriel drh82@ac-toulouse.fr avec notre adresse professionnelle, après avoir été numérisée. Vous retrouverez un modèle de déclaration sur notre site internet.

Cette déclaration - comme son nom l'indique - est intentionnelle. Dans le cadre de la reconduction de la grève, **nous invitons à cet effet, tous les enseignant-es - qu'ils-elles participent ou non à la grève** - à remplir la déclaration en listant d'emblée tous les jours jusqu'aux vacances de février afin de mettre la pression. Les collègues se positionneront sur chacune de ces journées en fonction des éléments débattu en AG.



Nous avons lancé une caisse solidaire pour aider les grévistes.

A celles et ceux qui ne peuvent vraiment pas se mettre en grève (congé maternité, maladie, temps partiels, soucis personnels, retraites...), il est possible de verser une donation, même symbolique, à ce fonds solidaire (**pour en savoir plus, voir sur notre site : 82.snuipp.fr**).



Réunions d'Informations

Lundi 6 janvier pause méridienne - Castelsarrasin : rencontre inter degrés stade Alary (organisation suite de l'action). Pensez au casse-croûte !

Mardi 7 janvier 17h15 - Moissac : réunion d'informations syndicales au Centre Culturel- suite du mouvement et actions locales.

Mardi 7 janvier 17h15 - Beaumont de Lomagne : réunion d'informations syndicales à l'école élémentaire - information sur les projets du gouvernement et les actions inter degrés.



Trimestriel Dépôt légal N°243
 Prix 1 € Abonnement 15 €
 Ce bulletin est imprimé par nos soins.
 ISSN 1240-2400 CPPAP N° 0520 S 06506
Directeur de publication : Guillaume Mangenot
 Bout de Craie, bulletin syndical du
SNUipp-FSU 82